

CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

REUNION du 5 JANVIER 2010

Convocation en date du : 29/12/2009

Date d'affichage de la convocation : 29/12/2009

Date d'affichage du Procès-Verbal : 8/01/2010

L'an deux mille dix, le cinq janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MAZUÉ, Maire.

Présents :

Mmes Paulette BALIGAND, Martine CARRETTE, Nicole DUREL, Chantal JUGNET, Elisabeth MARTINOT, Séverine DEBIEMME

MM. Jean-Pierre BENAS, Jean-Yves COURTOIS, Christian MAZUÉ, Marcel RENON, Roland SIMONET.

Absents-excusés : M. Jean-Baptiste DUPY a donné procuration à M. Marcel RENON
M. Michel POURCELOT, M. Michel CORTIER, Mme Marie LAPALUS

Mme Martine CARRETTE a été élue Secrétaire de séance.

1°) Litige M. et Mme MARION André/Commune

Le Maire donne lecture de la requête présentée par M. et Mme André MARION, domiciliés 109, rue du Stade, auprès du Tribunal Administratif de Dijon enregistrée le 20 novembre 2009 sous le numéro 0902698-1.

M. et Mme MARION se plaignent des nuisances de voisinage liées à l'utilisation de la Salle des Fêtes et du terrain multi-sports.

Le Maire rappelle l'historique de ce dossier qui remonte à plus de 3 ans et des différentes rencontres de concertation avec M. et Mme MARION et la D.D.A.S.S.

Il explique les différentes dispositions prises pour limiter au maximum le bruit provenant de la Salle des Fêtes : en juillet 2007, des menuiseries isolantes ont été installées et une étude de l'impact des nuisances sonores a été réalisée par un cabinet spécialisé début 2008, un limiteur de pression acoustique réglé à 86 dBA a été mis en place.

Roland SIMONET et Jean-Pierre BENAS, Adjoints, rappellent le coût de ces aménagements et d'autres élus interviennent sur cette affaire.

Le Maire indique que, dans le cadre de la garantie de protection juridique de la Commune, il a pris contact pour ce dossier auprès de GROUPAMA. Par courrier du 17 décembre 2009, cet assureur a marqué son accord de principe pour la prise en charge des frais nécessaires à l'organisation de la défense de la Commune devant le Tribunal Administratif.

Le Conseil Municipal,

- autorise le Maire à ester en justice devant le Tribunal Administratif de Dijon pour défendre les intérêts de la Commune, suite à la requête de M. et Mme André MARION,
- charge la S.C.P. Bœuf-Didier-Petit, Avocats à Dijon d'assurer cette défense,
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier et les honoraires correspondants à cette affaire.

2°) Contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.)

Le Maire rappelle que dans le cadre du recrutement d'une secrétaire administrative à la Mairie par l'intermédiaire du Pôle Emploi avec le dispositif des contrats d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.) Passerelle, et après sélection, le choix s'est porté sur la candidature de Mlle Camille SABOT.

Le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer le contrat de travail, sur la base de 35 h./semaine avec Mlle Camille SABOT, pour une durée d'un an, à effet au 16 décembre 2009 et la convention correspondante avec l'État.

3°) Dossier D.G.E. 2010

Le Maire rappelle que la Préfecture de Saône et Loire vient de lui transmettre le règlement d'intervention relatif à la Dotation Globale d'Équipement des Communes pour l'année 2010.

Il indique que les travaux de restructuration des bâtiments scolaires entrent dans la catégorie d'investissement subventionnable et que ceux-ci peuvent être présentés en tranches fonctionnelles sur deux ans maximum. Pour les bâtiments scolaires, le montant plafonné de la dépense par tranche est de 500 000 € H.T.

Le Maire et Roland SIMONET, Adjoint, indiquent que le Cabinet CHAMBEAUD, Architectes, travaille sur ce dossier et qu'une nouvelle réunion avec les commissions municipales « Bâtiments et Affaires Scolaires » est prévue le mercredi 20 janvier prochain à 18 h. en Mairie.

4°) Appartements locatifs communaux

Le Maire confirme que le locataire de l'appartement n° 01 à la maison « Michel » a quitté les lieux le 30 décembre dernier ; d'autre part, l'appartement n° 02 à la maison « Chemarin » va se libérer le 1er avril prochain.

Il propose aussi que la Commune déménage le mobilier désaffecté, entreposé dans les garages situés à l'arrière de la maison « Chemarin » ; ces garages pourraient être proposés à la location.

Jean-Yves COURTOIS signale les difficultés d'accès dans ces garages ; Roland SIMONET indique que des travaux sont à réaliser avant de pouvoir les louer.

Le Conseil Municipal décide d'étudier la mise en location de ces garages dans les meilleurs délais et charge la commission des bâtiments de faire chiffrer le coût des travaux correspondants.

Roland SIMONET demande si un des garages situé à l'arrière du bâtiment administratif va être mis en location avec l'appartement de l'ancienne Perception en cours de réhabilitation.

Le Conseil Municipal confirme qu'un garage sera loué avec l'appartement.

5°) Zone artisanale de « chassigneux »

Le Maire explique qu'un certificat d'urbanisme négatif a été délivré dernièrement par la D.D.E. pour le terrain situé route de La Fay, en face de la Zone Artisanale de « Chassigneux », convoité par M. Fabrice BRAILLON pour y construire son bâtiment de réparations de machines agricoles et poids lourds.

Il confirme qu'il a demandé un entretien avec Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture pour défendre ce projet de construction sur ce site. Jean-Pierre BENAS souhaite que ce dossier aboutisse apportant ainsi une activité supplémentaire sur cette zone très bien située. L'entretien est prévu le lundi 18 janvier prochain à 17 h 30 à la Préfecture de Mâcon.

6°) Voirie et déneigement des voies communales

Jean-Pierre BENAS, Adjoint, commente les nouvelles dispositions prises pour le déneigement des voies communales suite à la complexité pour trouver un 2ème prestataire pour effectuer ces travaux. Il explique qu'avec Jean-Yves COURTOIS, ils ont trouvé un accord avec les agents techniques. Il a été instauré des astreintes hebdomadaires quand les prévisions météorologiques le nécessitent. Marcel RENON rappelle que ce dispositif a bien fonctionné juste avant Noël.

Le Maire rappelle aussi que les habitants sont tenus de dégager les trottoirs devant leurs maisons ou appartements, et vu la longueur des voies communales, des priorités de déneigement ont été fixées.

7°) Travaux en cours dans les bâtiments communaux

Roland SIMONET commente les travaux en cours dans le bâtiment de l'ancienne Perception. L'appartement locatif à l'étage devrait être terminé courant mars prochain.

D'autre part, plusieurs radiateurs à l'église sont en panne ; une intervention rapide du chauffagiste est demandée.

A la demande de Jean-Yves COURTOIS, les Ets DESMARQUEST sont intervenus le 16 décembre dernier et ont constaté le problème de suspension de la grosse cloche de l'église. Ils ont mis en sécurité l'ensemble (axe côté centre du beffroi défectueux). Dans l'attente, les sonneries horaires ont été basculées sur la petite cloche.

Le devis de réparations correspondant a été accepté pour un montant de 655 € H.T. avec une intervention prévue 2ème quinzaine de janvier prochain.

8°) Bulletin municipal 2009

Le Maire demande aux élus s'ils ont des suggestions suite à la parution du dernier bulletin municipal. Martine CARRETTE souhaite que la commission « communications » se réunisse plus tôt pour préparer le prochain bulletin. Le Maire propose aux élus de prendre des photos de la Commune tout au long de l'année.

9°) Appartements de l'école primaire

Le Maire présente la demande des deux locataires des appartements situés au-dessus de l'école primaire afin d'obtenir l'installation d'une parabole.
Des devis seront sollicités.

10°) Plan local d'urbanisme

Le Maire rappelle la dernière réunion avec le Cabinet NATURA. A la prochaine séance de février, une délibération d'arrêt du P.L.U pourra être prise. Le dossier sera ensuite envoyé aux différentes administrations pour avis et l'enquête publique pourrait se dérouler courant juin prochain.

Le Maire propose à la commission « Urbanisme » de se réunir rapidement pour étudier en détail le zonage et règlement de ce futur P.L.U.

11°) Travaux voirie

Jean Pierre Benas explique les dégâts occasionnés dernièrement sur le chemin du « Moulin de Monnet » par un camion de livraison de matériaux allant chez Mr Vallognes.

Marcel Renon et Jean Pierre Benas se sont rendus sur place. Ils indiquent que les travaux de remise en état peuvent être réalisés par les agents techniques municipaux et seront effectués dès que possible.

Dates à retenir :

Jeudi 21 janvier 2010 à 18 h, intercommunalité à la Galerie Européenne de la Forêt et du Bois.

Samedi 23 janvier 2010 à 08 h 30, bureau municipal.

Samedi 30 janvier 2010 à 14 h 15, salle Marcel Sembat, Place Mathias à Chalon sur Saône, remise des prix du concours départemental des villes, villages et maisons fleuries 2009 salle des Fêtes.

Prochaines réunions :

- Conseil Municipal : mardi 02 février 2010 à 21 h 00 en Mairie.
- Réunion privée le même soir à 19h avec M. et Mme MAURICE pour discuter du dossier « Complexe touristique »

- FIN DE LA SEANCE : 22 H 15